

Conseils pratiques pour faire des affaires en Afrique du Sud

Étant donné que l'Afrique du Sud a une longue tradition d'échanges commerciaux poussés avec l'étranger, notamment avec des entreprises européennes, et que ses institutions financières jouissent d'une organisation solide, les représentants commerciaux canadiens ne devraient pas être surpris d'apprendre que les pratiques commerciales de l'Afrique du Sud sont assez semblables à celles au Canada.

Le marché sud-africain est essentiellement ouvert. L'Afrique du Sud protège ses industries locales par l'application de droits de douane, mais ceux-ci sont graduellement abaissés en raison des engagements pris par l'Afrique du Sud dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Certains produits agricoles, aliments et produits pharmaceutiques peuvent faire l'objet de contraintes rigoureuses en matière de licence d'importation et de santé, comme c'est le cas au Canada.

Les visiteurs canadiens qui se rendent en Afrique du Sud doivent savoir que, bien que la violence politique ait beaucoup diminué, d'autres crimes graves (vols, vols et agressions, vols de voitures) demeurent une menace. Ceux qui sont habitués à voyager savent que ce type de risques est fréquent dans bien des parties du monde.

Il convient de faire preuve de bons sens et d'éviter, par exemple, d'arborer inutilement des signes évidents de richesse, d'avoir soin de garder les biens de valeur dans un endroit sûr, et d'éviter de se déplacer la nuit. Les visiteurs ne devraient entreprendre des déplacements à destination ou à l'intérieur des grands centres urbains qu'après s'être renseignés sur les risques que cela peut présenter.

Les visiteurs canadiens doivent également savoir que les véhicules sont adaptés à la conduite à droite en Afrique du Sud, tout comme en Australie et au Royaume-Uni. Les accidents de la route sont plus fréquents qu'au Canada et, en général, il est plus dangereux de se déplacer en voiture.

Visas — Pour être admis en Afrique du Sud, tout visiteur doit être muni d'un passeport valide; toutefois, les Canadiens n'ont pas besoin de visa.

Vaccins — Ordinairement, le visiteur canadien en voyage d'affaires en Afrique du Sud n'a pas besoin de vaccins avant de se rendre dans ce pays, particulièrement si son séjour se limite aux principaux centres urbains. La malaria ne représente pas un danger, sauf pour les personnes qui prévoient se rendre dans certaines régions de la province rurale située au nord, dans le Mpumalanga, dans le KwaZulu-Natal ou dans les pays voisins. Pour plus de détails, communiquer avec votre service de santé publique local.

Taux de change — L'unité monétaire de l'Afrique du Sud est le rand. Au 3 mai 1996, le taux de change était de 0,3110 dollar canadien pour 1 rand.

Énoncé des prix — Il est préférable de donner les prix en \$ US, FAB ou CAF.

Modalité de paiement — Le paiement des marchandises canadiennes reçues en Afrique du Sud se fait habituellement

par lettre de crédit confirmée, ou par paiement comptant contre documents. On peut négocier le paiement par lettre de crédit payable à vue ou par voie de crédit à long terme. Les principales banques sud-africaines ont de nombreux correspondants internationaux.

Documents à fournir — En ce qui a trait aux documents à l'appui, les exigences sont les suivantes :

— **facture commerciale** : il est conseillé d'envoyer la facture commerciale en trois exemplaires, en précisant la valeur FAB ou CAF,

— **connaissance** : aucune règle particulière ne s'applique à la présentation ou au nombre de connaissances devant accompagner chaque expédition;

— **certificat d'origine** : les exportateurs qui envoient des marchandises en Afrique du Sud doivent remplir un formulaire D.A. 59, qui est une déclaration d'origine pour l'exportation de marchandises en République sud-africaine. On peut se procurer ces certificats auprès des courtiers en douane au Canada;

— **bordereau d'expédition** : bien qu'un tel document ne soit pas obligatoire, il est utile de le fournir pour accélérer le dédouanement au port d'entrée;

— **certificats phytosanitaires et sanitaires** : il est conseillé de communiquer avec la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour s'assurer de la conformité des marchandises avant leur expédition en Afrique du Sud.

Représentation locale — Il est généralement préférable et parfois essentiel d'embaucher un représentant local pour promouvoir le produit ou le service offert par l'entreprise exportatrice.

South African Customs Union (SACU) — La SACU est un accord signé entre l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland, qui institue le libre-échange entre les pays signataires et l'adoption par ceux-ci d'un barème douanier commun applicable aux autres pays. Toutefois, les importateurs ne peuvent pas utiliser les permis émis par un des pays signataires pour importer des marchandises dans un autre pays signataire.

Conventions commerciales — On conseille à quiconque envisage de faire un voyage d'affaires en Afrique du Sud de prendre la plupart de ses rendez-vous avant son départ. Les Sud-Africains sont des hôtes charmants; ils multiplient très volontiers les invitations à déjeuner ou les dîners d'affaires, ce qui ne peut qu'être à l'avantage du visiteur étranger. Ils aiment beaucoup recevoir leurs relations d'affaires à leur domicile, et leur conjointe est parfois présente au repas.